

Au Sénat La dissolution des Ligues

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE).

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

ont arrêté tout travail sur les chantiers du canal Albert et ils avaient annoncé leur retour pour aujourd'hui jeudi.

Le ministre a ajouté que jeudi, aucune grève n'affectait les services publics.

Il a annoncé qu'un arrêté royal allait paraître sur la réquisition et le transport des vivres.

Les travaux des Commissions paritaires

La Commission nationale mixte des mines se réunira vendredi matin, à 11 h. 30.

Ces deux réunions seront présidées par M. Delaître, ministre du Travail.

D'autres commissions paritaires se réuniront en province où elles siègent habituellement.

Tous les rassemblements sont interdits

Les gouvernements des neuf provinces ont pris des arrêtés interdisant les rassemblements, cortèges et meetings en plein air sur tout le territoire du royaume.

Des grévistes tentent d'incendier un pont

le long de la route de Mons à Valenciennes

La situation continue à être très troublée dans le Borinage où la journée de jeudi a été marquée par une série d'incidents.

Dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, les pompiers de Mons avaient été alertés par la gendarmerie de Jemeppe qui les avaient avisés de ce que le pont Beumier, placé au-dessus de la Trouille, le long de la grand-route de Mons à Valenciennes, était en feu.

Les flammes furent éteintes rapidement et le pont put être rendu à la circulation quelque heures plus tard.

Des grévistes avaient allumé l'incendie après avoir arrosé de pétrole et d'essence ce pont construit par des maîtres et qui s'étend d'être entrecoupé du détournement prochain de la rivière.

En de nombreux endroits et principalement à Jemeppe, Quaregnon et Hornu, la gendarmerie est arrivée et les ponts ont été arrachés ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

D'autres routes du Borinage aboutissant à la grand-route ont subi des démolitions identiques et l'on continue d'empêcher le passage des automobiles et d'autres véhicules dont quelques-uns ont été renversés.

C'est ainsi notamment que les camions transportant des bouteilles de bière ont été culbutés et que les tessons de verre ont ensablé et jetés sur la chaussée afin de crever les pneus des autos.

Quand les grévistes ont cessé d'écarter les endroits où des émeutes se produisent, elles recommencent ailleurs, car le mouvement paraît bien organisé et dirigé.

La circulation de tous les trains est arrêtée dans le Borinage. N'arrive plus à Mons que ceux de Charleroi, de Casteau et d'Havré.

Sur les lignes vicinales où des trains circulent encore des sacs de sacs sont jetés et les signaux sont coupés.

Un député communiste est arrêté à Jemeppe

Jeudi matin, M. Damoiseaux, gouverneur du Hainaut, a pris de nouvelles ordonnances au sujet de la circulation à vélo dans les communes de ce canton, situées au nord de la route de Mons à Charleroi.

Des échauffourées se sont produites à proximité de la gare de Franerrie, ainsi qu'à Quaregnon, Jemeppe et Cuesmes.

A la suite d'une rencontre avec la gendarmerie, le député communiste Juvenal Gandibieu, de Jemeppe, qui avait porté un coup de poing à la tête d'un gendarme en état d'arrestation du chef de rébellion et écroué à la prison de Mons après interrogatoire par M. le juge d'instruction Nève de Mévergnies, qui avait déjà pris les mêmes dispositions à l'égard de Fernand Meert, de Haine-Saint-Paul, qui faisait partie d'un groupe s'efforçant d'interrompre la circulation des trains.

Au point de vue de la situation, celle-ci était sensiblement la même jeudi que la veille.

L'arrêt complet subsiste dans tous les charbonnages où l'on a fait remonter les charbonniers.

On signale que la grève s'est étendue aux cordiers d'Hornu ainsi qu'aux cimentiers d'Obourg et de Mons.

La grève est générale dans les fabriques de produits chimiques et celles des produits réfractaires des régions de Siraill, Hautrage, Baudour et Tertre.

A Quaregnon, une fusillade éclate entre gendarmes et un manifestant

Un homme est blessé au ventre une femme meurt de frayeur

De graves événements se sont produits jeudi soir à Quaregnon.

Une réunion se tenait à la Maison du Peuple et les boulangers-pâtisseries de la région discutaient de l'attitude à prendre devant la grève.

Un groupe de grévistes se forma, quand arrivèrent des gendarmes qui voulurent les disperser. Des injures furent proférées contre les gendarmes. Tout à coup, un homme, dissimulé à l'arrière d'un camion, tira des coups de revolver dans la direction des gendarmes.

Ceux-ci ripostèrent à coups de mousqueton et la fusillade dura une vingtaine de minutes. Enfin, l'homme fut tué et disparu sans avoir été reconnu.

Une balle a atteint au ventre M. Victor Brogner, âgé de 25 ans, qui se trouvait sur le seuil du local communautaire.

Une femme, Mme Vve Botel, demeurant cour Fayot, a été tellement effrayée, qu'elle s'est affaiblie; quand on se porta à son secours, elle avait succombé.

A Tournai et dans le Tournaisis

Jusqu'à présent le conflit ouvrier ne paraît pas atteindre la ville de Tournai proprement dite, jeudi matin, on travaillait partout, dans tous les ateliers, constructions, etc.

C'est dans le bassin carré d'Antoine que le conflit a surtout surgi jeudi matin à la suite des révoltes de mardi soir et par les syndicats ouvriers. A Antoine et dans les communes avoisinantes, il y a 2.500 ouvriers en grève.

Les organisations ouvrières ont accepté de prendre en considération les propositions de directeurs toutes mesures utiles: extinction des fours rotatifs, exhaure des eaux afin d'éviter le moindre dégât dans les usines et les carrières.

L'ensemble personnel du Tournaisis a tenu une réunion mercredi après-midi à Tournai, pour examiner le cahier des revendications qui lui a été soumis par les ouvriers.

Les patrons n'ont pris aucune décision en considération des propositions émises par le gouvernement et les organisations nationales.

Les syndicats d'employés groupent dans le Tournaisis 600 affiliés environ. Les syndicats intéressés sont: les instituteurs et instituteuses, multipliant depuis tout un temps déjà leurs efforts pour organiser les

employés, ames réfractaires à l'idée syndicale. Néanmoins des efforts sont tentés par la Centrale nationale des employés en vue de grouper les employés de banque assez nombreux à Tournai.

Jeudi a été distribué à la porte du plus important établissement bancaire de Tournai un appel de la Centrale nationale des employés réclamant l'instauration à très brève échéance d'une commission paritaire: des appointements de 2.000 fr. par mois pour un employé formé, la semaine de travail de 36 heures et la suppression des dérogations relatives aux postes de confiance, un minimum de 14 jours de congé payé, la suppression des rapports secrets et des indemnités de caisse aux caissiers.

A Templeuve

A Templeuve-les-Tournaï la grève continue aux établissements Pollet où l'on ne signale aucun incident.

Le calme est général dans le Tournaisis.

A Bruxelles et dans le Brabant

A Bruxelles, le Parquet siège en permanence et des mesures d'ordre très sévères ont été prises. Pour entrer dans Bruxelles, les grévistes doivent s'identifier. De nombreux piquets de grève circulent dans les environs pour amener les ouvriers à cesser le travail.

A la Maison du Peuple, il y a de nombreuses réunions. La grève s'est étendue jeudi, dans le sud du Brabant, dans de nombreux établissements. A Nivelles, la grève est complète.

Des grévistes envahissent une société d'assurances

Jeudi matin, vers 11 h. 15, une centaine de grévistes, appartenant au syndicat général des employés, hommes et femmes, ont pénétré dans le hall de la compagnie d'assurance «L'Abelille», rue de Ligne.

Les employés de cette société, dont aucun n'avait été averti d'une grève possible, ont pu quitter le travail. Une cinquantaine de manifestants ont été conduits au commissariat de police de la rue de Ligne, aux fins d'identification.

A la compagnie d'assurance «La Prévoyance sociale», square de l'Aviation, deux cents employés se sont mis en grève jeudi matin.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le Comité régional du textile des deux Flandres s'est réuni jeudi après-midi à Bruxelles. Il a pris connaissance des revendications ouvrières et décidé de les transmettre aux commissions paritaires qui ont été arrachées ont servi à dresser ces obstacles, tandis qu'ailleurs des tranchées ont été creusées.

Dans le textile des deux Flandres

Le rapporteur demande au gouvernement d'avoir égard à la situation de chômage industrielle et fait connaître la pensée des organisations patronales et ouvrières.

Quand les ouvriers, dit-il, auront à choisir entre une prolongation de la durée du travail et la fermeture d'une entreprise, je suis sûr qu'ils n'hésiteront pas pour la première solution.

M. Jaouquier demande que les décrets-lois n'appliquent pas des maintenaux aux industries d'exportation et à toutes les entreprises qui touchent au tourisme, ce qui a duré type du travail puisse être répartie sur le mois, le trimestre; des dérogations relatives aux heures supplémentaires.

M. Dormann expose qu'à son avis la hausse inévitable va s'abattre sur tout le monde rural. Il demande au gouvernement de ne rien brusquer et déclare qu'il est prêt à se battre, qu'il y ait d'accord international.

M. Blum répond qu'un accord international n'aurait eu d'effet que sur le commerce d'exportation.

La séance est suspendue à 12 h. 40.

Elle est reprise à 14 h. 35.

M. Farjon (Ph. N.Y.T.) indique, au nom de l'Union républicaine, qu'il appartient, pourquoi, dans leur ensemble, les membres du groupe ne voteront pas le projet.

M. Bonon, vice-président de la commission d'agriculture, demande au gouvernement de donner au Sénat l'assurance formelle que le projet n'est pas applicable aux travailleurs de la terre.

Il demande que l'on admette les ouvriers agricoles au bénéfice des allocations familiales et que l'on prenne en faveur des augmentations de salaires ouvriers à celles dont profitent les ouvriers industriels.

M. Le Troquer parle ensuite au nom de l'Union démocratique et radicale dont il est président. Il formule quelques réserves qui, dit-il, ne traduisent aucune hostilité à l'égard de la politique du gouvernement.

M. Pernot s'inquiète des conséquences qu'aura sur la famille la politique du gouvernement. Il aurait fallu, dit-il, songer aux allocations familiales et les rajuster aux circonstances économiques. Le contrat collectif n'a pas eu pour effet, dans une atmosphère morale et non pas au chant de l'international.

La discussion générale est close après des interventions de MM. de la Grandière, Hennezy et Fallaier.

Après une courte suspension, on passe à la discussion des articles.

La séance est suspendue à 20 heures.

L'article 11 de la loi instituant la semaine de 40 heures est adopté, ainsi que les articles 2 et 3.

A l'article 4 (application aux colonies), une modification est proposée par M. Roux-Fesling pour rendre le texte conforme à celui qui a été adopté pour les conventions collectives du travail et qui s'abstenait d'étendre la loi à l'Algérie.

Cet amendement est repoussé par 134 voix contre 126.

Un amendement de M. Lemery tendant à reculer l'entrée en application de la loi après l'adoption d'une résolution identique par le Bureau international du Travail, est rejeté par 171 voix contre 97.

Après diverses interruptions, l'ensemble du projet est adopté par 182 voix contre 84.

La séance est levée à 0 h. 55.

Les nouveaux cardinaux reçoivent le chapeau rouge

Cité du Vatican, 18 juin. — Le Pape a imposé jeudi matin le chapeau rouge aux anciens nonces à Madrid, Vienne, Varsovie et Paris, nommés cardinaux au Consistoire du 16 décembre 1935, ainsi qu'à NN. SS. Jean Mercati et Eugène Tisserand, qui viennent d'être élevés au cardinalat.

Le Consistoire qui s'est déroulé avec tout le faste traditionnel particulier aux cérémonies pontificales, s'est tenu en la basilique vaticane.

La C.G.T. et les groupements industriels seront représentés dans le Conseil de régence de la Banque de France

Paris, 18 juin. — Le projet de loi tendant à modifier les statuts de la Banque de France contiendra une disposition qui permettra aux corporations, à la C.G.T. et aux groupements industriels, d'être représentés dans le conseil de régence de l'Institut d'émission.

La participation de la France aux Jeux olympiques de Berlin

Paris, 18 juin. — Au cours de la délibération ministérielle tenue ce matin, M. Léon Lagrange a entretenu ses collègues de la participation de la France aux Jeux olympiques de Berlin. Le sous-secrétaire d'Etat à l'organisation des loisirs et aux sports, s'est montré favorable à une participation restreinte des athlètes français aux Jeux olympiques de Berlin, et à l'envoi d'une délégation impopulaire de sportifs aux Jeux olympiques de Berlin.

Une délégation de la Fédération des groupements commerciaux du Nord est reçue au ministère de l'Intérieur

Paris, 18 juin. — M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, a reçu à la fin de l'après-midi, une délégation de la Fédération des groupements commerciaux du Nord. M. Saint-Venant, député du Nord, lui a présenté cette délégation, que conduisait M. Christiaens, président de la Fédération des groupements commerciaux du Nord à l'entrevue le ministre des problèmes de l'ordre public, de la hausse illicite et de la détenté sociale.

M. Salengro a fait connaître aux délégués l'opinion du gouvernement sur ces différents points.

M. Christiaens et la délégation ont vivement remercié M. Salengro et ont prié le ministre de l'Intérieur d'assurer le gouvernement que les groupements commerciaux du Nord ne feraient rien qui puisse contrecarrer l'expérience qu'il veut.

M. MAXIME GORKI

Moscou, 18 juin. — L'agence Tass annonce que l'écrivain russe est décédé.

Un projet de convention à Genève sur les congés payés

Genève, 18 juin. — Une commission instituée par la conférence internationale du travail a adopté par 51 voix contre 31, un projet de convention sur les congés payés.

Le gouvernement arrive au pouvoir le 4 juin 1936 entend servir l'ordre républicain et respecter les volontés du suffrage universel.

Il ne saurait admettre l'existence illicite de groupements de fait ou de droit qui, sous prétexte de servir l'intérêt général, se dressent contre les institutions légales du pays, veulent imposer par la force leurs doctrines et leurs solutions et apportent ainsi, par leur organisation et leur activité, un ferment de trouble et d'agitation, nuisible à la bonne tenue morale et aux intérêts de la nation.

Déjà, pour ces motifs, le gouvernement précédent a été amené à prendre, par application de la loi du 10 janvier 1936, une mesure de dissolution contre certaines associations de désordre.

Nous estimons, aujourd'hui, que d'autres groupements encore constituent des obstacles au développement de l'Etat et compromettent l'ordre public.

Tel est, notamment, le cas de l'association «Mouvement social français des Croix de feu» qui, par son organisation, ses permanences, ses formations en sections, placées sous les ordres de chefs, les moyens de concentration rapides dont elle dispose, la subordination complète des ligues à leurs supérieurs, ainsi que les consignes secrètes qui leur sont adressées, se présente comme un véritable noyau de groupes de combat ou de milices privées que définit et condamne la loi du 10 janvier 1936.

Les modifications récentes apportées au «Mouvement social français des Croix de feu» n'en a pas moins continué à diriger son activité vers les mêmes buts politiques, avec les mêmes méthodes, les mêmes moyens d'action et le même personnel, sous une autre dénomination.

Le Gouvernement n'étant pas être désarmé par ces procédés fallacieux, il estime qu'il y a lieu de prononcer la dissolution des Croix de feu, sous leur nouvelle appellation «Mouvement social français des Croix de feu». C'est à cet effet que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation le présent décret faisant sans contestation possible, le caractère de la dissolution de ce mouvement.

Voici le texte du décret: «L'association déclarée, dite «Le mouvement social français des Croix de feu», dont le siège est à Paris, 12, rue Edmond-Valentin, est dissoute.

Une déclaration du colonel de la Rocque

Le lieutenant-colonel de la Rocque, chef du mouvement Croix de feu, a fait aux représentants de la presse une déclaration relative à la dissolution de son organisation. Il était entouré de son état-major comprenant entre autres l'aviateur Jean Mermoz.

En termes véhéments, il s'est élevé contre la dissolution de son organisation.

Le mouvement Croix de feu est dissous, a-t-il dit notamment.

Qu'importe si par centaines de mille des anciens combattants des premières lignes sont traités comme des factieux, leurs frères de l'après-guerre dispersés comme des moutons, si plus de cent mille enfants sont privés d'éducation civique et physique et deux cent mille de camps de vacances.

Qu'importe si, d'un bout à l'autre du pays, des garnisons de forces agricoles sont supprimées, si plus de quatre-vingt mille familles nécessiteuses ne sont plus assistées.

«On ne dissout pas un idéal» répète M. Bucart

M. Marcel Bucart, chef du Parti française a fait les déclarations suivantes: «Je tiens d'abord à vous dire que ce qui j'ai publié en manchette de notre journal: On ne dissout pas un idéal.

«Nous revendiquons la liberté de penser et d'exprimer notre pensée, conformément aux lois fondamentales de la République. Le Parti française, parti politique légalement constitué, et dont rien, ni en droit, ni en fait, ne justifie la dissolution, compte, dans ses rangs, des dizaines de milliers de travailleurs venus, dans la quasi-totalité, des milieux d'extrême-gauche.

«Les français ont fait le serment de vivre et de mourir pour refaire la patrie. Prenez date. Nous la referons.»

«On ne dissout pas un idéal» répète M. Bucart

M. Marcel Bucart, chef du Parti française a fait les déclarations suivantes: «Je tiens d'abord à vous dire que ce qui j'ai publié en manchette de notre journal: On ne dissout pas un idéal.

«Nous revendiquons la liberté de penser et d'exprimer notre pensée, conformément aux lois fondamentales de la République. Le Parti française, parti politique légalement constitué, et dont rien, ni en droit, ni en fait, ne justifie la dissolution, compte, dans ses rangs, des dizaines de milliers de travailleurs venus, dans la quasi-totalité, des milieux d'extrême-gauche.

«Les français ont fait le serment de vivre et de mourir pour refaire la patrie. Prenez date. Nous la referons.»

«On ne dissout pas un idéal» répète M. Bucart

M. Marcel Bucart, chef du Parti française a fait les déclarations suivantes: «Je tiens d'abord à vous dire que ce qui j'ai publié en manchette de notre journal: On ne dissout pas un idéal.

«Nous revendiquons la liberté de penser et d'exprimer notre pensée, conformément aux lois fondamentales de la République. Le Parti française, parti politique légalement constitué, et dont rien, ni en droit, ni en fait, ne justifie la dissolution, compte, dans ses rangs, des dizaines de milliers de travailleurs venus, dans la quasi-totalité, des milieux d'extrême-gauche.

«Les français ont fait le serment de vivre et de mourir pour refaire la patrie. Prenez date. Nous la referons.»

«On ne dissout pas un idéal» répète M. Bucart

M. Marcel Bucart, chef du Parti française a fait les déclarations suivantes: «Je tiens d'abord à vous dire que ce qui j'ai publié en manchette de notre journal: On ne dissout pas un idéal.

«Nous revendiquons la liberté de penser et d'exprimer notre pensée, conformément aux lois fondamentales de la République. Le Parti française, parti politique légalement constitué, et dont rien, ni en droit, ni en fait, ne justifie la dissolution, compte, dans ses rangs, des dizaines de milliers de travailleurs venus, dans la quasi-totalité, des milieux d'extrême-gauche.

«Les français ont fait le serment de vivre et de mourir pour refaire la patrie. Prenez date. Nous la referons.»

«On ne dissout pas un idéal» répète M. Bucart

M. Marcel Bucart, chef du Parti française a fait les déclarations suivantes: «Je tiens d'abord à vous dire que ce qui j'ai publié en manchette de notre journal: On ne dissout pas un idéal.

«Nous revendiquons la liberté de penser et d'exprimer notre pensée, conformément aux lois fondamentales de la République. Le Parti française, parti politique légalement constitué, et dont rien, ni en droit, ni en fait, ne justifie la dissolution, compte, dans ses rangs, des dizaines de milliers de travailleurs venus, dans la quasi-totalité, des milieux d'extrême-gauche.